

Épandages aériens : de la contestation aux solutions !



Groupe des élu/es au Conseil régional
d'Aquitaine

Qu'est-ce qu'un épandage aérien ?

L'épandage aérien est une technique consistant à **répandre par avion ou par hélicoptère des produits phytosanitaires** (pesticides, herbicides, fongicides...) destinés à **lutter contre les attaques parasitaires sur des zones cultivées**.



Halte aux épandages de pesticides !

L'épandage de pesticides par avion ou hélicoptère sur les récoltes est largement utilisé dans le monde et en France.

Ce mode d'épandage est facilité par l'agrandissement des exploitations agricoles et donc des parcelles.

Face aux dérives dans la conduite des opérations d'épandage (débordements, entraînement des produits par le vent, survol de points d'eau, ruches, etc...) une réglementation européenne a été mise en place à partir de 2004 pour en 2010 parvenir à l'interdiction des épandages aériens assortie de dérogations possibles.

Ces dérogations doivent être encadrées par des règles strictes : homologation des produits, faible quantité de bouillie à l'hectare, balisage, absence de vent, information du public.

Dans les faits ces prescriptions ne sont pas toujours respectées...

En mars 2012, Bruno Lemaire, alors ministre de l'agriculture, autorise de nouveaux produits utilisables en aérien en particulier pour le maïs, d'où l'avalanche de dérogations accordées pour cette culture cet été 2012.

Quatre catégories de maïs sont

concernées : grain (le plus présent), semence, doux et pop corn (alimentation humaine).

Ils sont traités pour éliminer la pyrale et la sésamie, deux insectes qui donnent des larves foreuses dans les épis et jambes de maïs.

La prolifération de ces prédateurs est d'autant plus forte que le maïs se cultive dans notre région par grandes surfaces et en monoculture.

Dans les sables des Landes ou dans la plaine de la Garonne, beaucoup de parcelles ne connaissent que du maïs depuis 20 ans ou plus...

Il faut savoir que les primes de la PAC (politique agricole commune) ont été longtemps plus élevées pour le maïs que pour tout autre culture annuelle.

Aujourd'hui ces primes bien que n'étant plus liées à la nature de la culture (découplage) sont toujours calculées en fonction de ce que touchait l'agriculteur jusqu'en 2002.

En Aquitaine, les deux départements faisant l'objet du plus grand nombre de dérogations sont les Landes (50) et le Lot-et-Garonne (128).



Les traitements par tracteurs au sol sont-ils préférables aux traitements aériens ?

Si ces derniers étaient réalisés dans tous les cas et selon le respect strict des règles administratives, il faut reconnaître qu'ils ne présenteraient pas plus d'inconvénients que les traitements au sol.

Le traitement aérien est moins coûteux, plus facile et plus rapide. Les risques sont dans la facilité de mise en œuvre et la difficulté à respecter les précautions recommandées par l'administration. Il est l'expression spectaculaire d'une agriculture destructrice de la diversité et dangereuse pour la santé publique.

Que font les pouvoirs publics ?

Devant la multiplication des études et des constats établissant des **liens entre l'utilisation généralisée de pesticides** dans la nature, les aliments et l'augmentation des **cancers, maladies neurologiques**, problème de reproduction, effondrement des colonies d'abeilles etc... les gouvernements commencent à prendre la mesure des problèmes sans pour autant s'attaquer véritablement à la racine du mal (en particulier la difficulté à s'opposer au puissant lobby agro industriel).

L'Union européenne a produit des directives allant dans le bon sens (*voir encadré*) mais leur traduction sur le terrain, en particulier en France, se heurte à de fortes résistances nous mettant en position irrégulière.

Jusqu'ici l'homologation d'un produit de traitement **ne prend pas en compte l'effet cocktail** (combinaison de plusieurs ma-

Que disent les agences de l'air ?

Les agences de la qualité et la surveillance de l'air, rassemblées dans la fédération **ATMO**, travaillent depuis plusieurs années sur des dispositifs de mesure et d'études sur les épandages aériens et /ou les pesticides. Nous constatons que leurs **conclusions sont ambiguës**, car aucune n'a à ce jour pu démontrer un lien de causalité clair entre épisode d'épandage aérien et d'impacts sur la santé des riverains.

Cependant, nous pointons des **zones**

Voilà pourquoi nous nous y opposons, mais notre combat est avant tout celui pour une **agriculture respectueuse de l'environnement**, ce qui implique de la pratiquer en particulier **sans pesticides chimiques** quelle que soit la façon de les épandre.

L'agriculture est à 90 % la principale utilisatrice de pesticides mais les changements de pratiques doivent aussi s'appliquer aux jardiniers, et aux collectivités pour leurs espaces verts, à l'agroalimentaire et à l'industrie.

tières actives sur la plante ou dans le sol) dont il est maintenant établi qu'il multiplie la nocivité finale. Et au prétexte qu'un produit est appliqué en enrobage des semences, donc pas au contact des abeilles, par exemple, on conclut qu'il n'a pas d'impact.

Or il est prouvé que le caractère systémique du produit passe de la graine à la plante affectant les insectes qui la visitent (cas des Poncho, Régent et Cruiser dont il a fallu actions et procès pour avoir des interdictions provisoires ou partielles).

Le lobby des fabricants est puissant, il est souvent le même que celui des OGM. Les grandes organisations agricoles, obnubilées par le **rendement à tout prix**, la **compétitivité**, une gestion par filières spécialisées en oubliant l'**indispensable vision globale**.

d'incertitudes très importantes :

:: Faiblesse des traces

:: Pas d'évaluation des interactions entre substances chimiques alors que des recherches scientifiques récentes en montrent la dangerosité.

Ces études devraient conduire non pas à outrepasser les directives européennes, mais au contraire à respecter plus strictement le principe de précaution.

Plus d'informations sur <http://www.atmo-france.org>

4 directives européennes bafouées ?



Les décisions d'épandages aériens semblent contraires au droit européen à plusieurs niveaux.

:: La Directive européenne relative à une **utilisation des pesticides compatible avec le développement durable (n°2009/128/CE)** dispose dans son article 14 que la pulvérisation aérienne est interdite sauf si cette technique ne présente qu'une «incidence limitée sur la santé et l'environnement».

:: Certaines communes concernées par l'épandage figurent sur des **sites Natura 2000**.

:: Au vu des incidences néfastes précitées, les **Directives Habitats (92/43/CEE) et Oiseaux (79/409/CEE) ne sont clairement pas respectées** car il y a un risque de «détérioration et d'élimination de la faune et de la flore présente» sur ces sites.

:: **La Directive cadre sur l'eau (2000/60/CE)** est elle aussi malmenée : elle prône une protection des eaux et une diminution croissante des produits dangereux rejetés dans l'eau (art. 22, 27, 43) à l'horizon 2015.

Or, la fiche technique de Bayer Crop au sujet du Decis Protech notamment, pesticide pulvérisé par avions, précise qu'il est «très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique».

Agir sur le terrain : Losse (Landes) - 29 août 2012

Mercredi 29 août à 6 h 30 du matin, une quarantaine de personnes, associatives, élu/es, opposants en tout genre aux épandages aériens, encadrés par une demi-douzaine de gendarmes, s'est rassemblée au cœur du Gabardan à Losse.

Une parcelle, située tout près d'une lagune, était concernée par un épandage de Coragen sur les maïs doux, où prolifèrent deux papillons, des pyrales et des sésamies. Rappelons que le Coragen est dangereux pour les abeilles et hautement toxique pour les organismes aquatiques à long terme.

L'action était lancée collectivement par des associations (Amis de la terre 40, Sepanso40, Civam Bio, Attac landes Côte sud, Indecosa CGT, la Confédération paysanne, Terre active, France Libertés), et par **Europe Ecologie - Les Verts**.



EE - LV reste le seul parti ayant pris publiquement position contre les épandages aériens de pesticides et mené des actions politiques locales, régionales, nationales et européennes.

Tous se battent depuis longtemps **contre les pesticides et pour les alternatives de luttés biologiques** et tous entendaient profiter de cette nouvelle journée d'épandages aériens pour redire leur opposition à ce mode de traitement des cultures. Et le **mode aérien ne fait qu'amplifier ces risques en dispersant toujours plus de pesticides dans l'environnement**.

Tout d'abord annulés, les épandages ont finalement été effectués en fin d'après-midi, bien à l'abri des regards des associations qui n'ont pu que déplorer une telle attitude de la part des donneurs d'ordre et de la société d'hélicoptères.

Les alternatives aux traitements chimiques de la pyrale

Dans la nature l'atout maître des **défenses naturelles** des espèces et variétés est la **diversité**.

C'est en général dans les lieux de **forte concentration animale ou végétale** que se déclarent les maladies ou que prolifèrent les prédateurs.

La **monoculture en grandes surfaces** est la première cause de la prolifération des prédateurs du maïs dont la pyrale. C'est donc dans un **changement de système de cultures et de pratiques agricoles que réside la première solution**.

Par ailleurs il existe un **traitement efficace de type biologique : les trichogrammes**, de petites guêpes (*voir*

encadré).

On peut les disséminer à la main dans les champs (4 à 5 heures à l'hectare) mais **l'épandage par hélicoptère est également possible**.

L'utilisation des trichogrammes est **sans danger pour les personnes et l'environnement**. Leur utilisation sur différentes cultures se pratique depuis une vingtaine d'années.

Il représente un **coût supérieur aux épandages aériens, mais l'argument financier doit s'effacer devant le principe constitutionnel de précaution**.

De plus la période actuelle se caractérise par des **cours du maïs particulièrement élevés** et les producteurs touchent malgré tout les primes PAC.

Les trichogrammes

Les trichogrammes sont des micro-hyménoptères chalcidiens de la famille des Trichogrammatidae. On en connaît actuellement environ 200 espèces. Leur taille est souvent inférieure au millimètre.

La larve des parasites de ce type, dit oophage, se développe à l'intérieur de l'œuf de l'insecte-hôte, dont l'embryon est tué à un moment plus ou moins précoce de la vie larvaire du parasitoïde.

Les trichogrammes sont utilisés comme agents de lutte biologique contre plusieurs lépidoptères ravageurs, dont la pyrale du maïs.

Source : Wikipédia

Des plans pour réduire l'impact des pesticides

Ecophyto

Le plan Ecophyto est issu du Grenelle de l'environnement. Objectif annoncé : **réduire de 50 % l'utilisation des pesticides en agriculture d'ici 2018.**

C'est l'État qui gère Ecophyto. Des exploitations agricoles de référence ont été sélectionnées dans chaque régions afin d'étudier les conditions et les conséquences de la réduction des pesticides. Au départ, des fermes en agriculture biologiques n'y avaient pas été systématiquement incluses, ce qui révèle le manque de vision d'ensemble.

On veut sans doute « réinventer la poudre » en ne s'appuyant pas de façon claire sur ceux qui depuis des décennies savent cultiver et produire sans ces béquilles ?

A moins que l'on soit toujours sur des a priori concernant l'AB.

En admettant qu'Ecophyto se dote des moyens pertinents pour atteindre ses objectifs, il n'en reste pas moins que cela doit être organisé comme une transition vers le zéro pesticide.

Plan Régional Santé Environnement 2 (PRSE)

Les pesticides et les biocides sont des agents dont les usages sont largement répandus en Aquitaine mais dont les impacts sur l'environnement et la santé restent encore à mieux évaluer.

Différents milieux environnementaux sont concernés : l'eau, l'air extérieur et intérieur mais aussi le sol et la biodiversité.

Le Plan Régional Santé Environnement aborde ainsi la question des pesticides dans deux autres thématiques : l'alimentation et l'eau.

La réflexion autour de cette thématique s'est donc orientée vers **l'utilisation des pesticides par les particuliers**, en s'intéressant au risque qu'elle présente pour la santé et l'environnement et également à la question de l'exposition des particuliers suite à un usage professionnels.

Elu/es référent/es au Conseil régional d'Aquitaine

Si vous souhaitez adresser des questions à vos élu/es, n'hésitez pas à les contacter directement :

:: **Bernard Péré** - Président de la commission agriculture, agroalimentaire, forêt, mer et montagne - Elu du Lot-et-Garonne - 06 74 19 84 43 - bernard.pere@aquitaine.fr

:: **Peggy Kançal** - Déléguée au Plan Climat - Elue des Landes - peggy.kançal@aquitaine.fr

:: **Monique De Marco** - Présidente du groupe des élu/es EE - LV au Conseil régional d'Aquitaine - monique.demarco@aquitaine.fr

Courriers des élu/es

Les élu/es ont interpellé le Premier Ministre, ainsi que le Préfet des Landes pour les alerter sur les épandages aériens de pesticides.

Ces courriers sont consultables sur le site des élu/es : <http://elus-aquitaine.eelv.fr/epandages-aeriens/>

Quelles solutions, à court et à plus long terme ?

Afin de pouvoir sortir de cette impasse et **proposer des alternatives, nous suggérons plusieurs actions :**

:: Une prise de position claire des ministères de l'agriculture et de l'environnement pour interdire les épandages aériens, organiser l'utilisation des trichogrammes par la création de groupes de travail interrégionaux.

:: Le renforcement de l'action d'Ecophyto.

:: La mobilisation d'acteurs qualifiés (ONE-MA, agences du réseau ATMO, ARS...) pour renforcer l'expertise et la prévention sur ces sujets complexes.

:: Une homologation des produit de traitements rendue plus exigeante et conforme à

une véritable politique de santé publique et de protection de la biodiversité.

:: Le respect des engagements du Grenelle de l'environnement.

:: Un plan de développement de l'agriculture biologique à la hauteur des enjeux.

:: La mise en œuvre rapide d'un groupe de travail interrégional sur le recours aux traitements de lutte biologique contre la pyrale du maïs (trichogrammes), qui sont déjà testés dans d'autres régions et qui font leurs preuves.

Le groupe Europe Ecologie - Les Verts au Conseil régional d'Aquitaine

14 rue François de Sourdis - 33077 BORDEAUX CEDEX

05 57 57 80 95

groupe.vert@verts.aquitaine.fr

www.elus-aquitaine.eelv.fr

Les élu/es sur Facebook : Elu-es Ecologistes Conseil Région Aquitaine